

Montréal, le 27 septembre 2012

Monsieur Pierre Duchesne
Ministre

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie
1035, rue De La Chevrotière, suite 200
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Le coûteux arbitraire des équivalences de cours

Au nom de l'AGEEFEP, je tiens en premier lieu à vous féliciter de votre nomination comme ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et à vous souhaiter tout le succès possible dans vos nouvelles fonctions.

Le problème que nous soumettons à votre attention dans le document joint comporte un lien avec le Sommet sur les universités prévu dans les prochains mois. À ce Sommet, il sera bien sûr question des droits de scolarité, mais aussi, plus globalement, du financement des universités et de la façon dont celles-ci utilisent leur budget.

L'une des pires façons de le faire est de refuser arbitrairement d'accorder aux étudiants des équivalences pour des cours identiques ou similaires qu'ils ont réussis dans une autre université québécoise. Cette pratique absurde est très coûteuse pour l'étudiant, qui doit payer deux fois les droits de scolarité, possiblement augmenter son endettement et retarder l'obtention de son diplôme. Elle est aussi onéreuse pour l'État, qui finance deux fois un même cours. Dans le cas des cours de droit dont il est question dans notre document, chaque cours de trois crédits repris coûte 3 600 \$ en subvention gouvernementale, une perte sèche qui pourrait facilement être évitée. Combien de cours sont concernés et depuis combien d'années? Nous l'ignorons. Et ce n'est là que la pointe de l'iceberg, car d'autres universités pratiquent le même genre de restrictions dans divers programmes.

En 2002, le gouvernement du Parti québécois a adopté une Politique d'éducation des adultes et de formation continue et un Plan d'action de cinq ans qui touchaient très peu les universités, sauf sur un point : celles-ci étaient invitées à s'engager résolument dans la reconnaissance des acquis scolaires et des acquis d'expérience. Le refus d'accorder des équivalences pour des cours identiques, comme c'est le cas à l'UQÀM, est évidemment incompatible avec ce mot d'ordre.

Nous vous demandons donc de rappeler à l'UQÀM que la large autonomie dont jouissent avec raison les universités ne constitue pas un permis de dilapidation des fonds publics. Nous avons aussi sollicité l'intervention de la CRÉPUQ et d'un certain nombre d'autres intervenants. Dans les prochains jours, nous émettrons également un communiqué de presse sur cette question.

Enfin, nous aimerions vous rencontrer pour discuter plus particulièrement des équivalences de cours, mais aussi, plus globalement, du trop lent développement de la reconnaissance des acquis scolaires et expérimentiels dans les universités.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Martin

